



AUX MAÎTRES D'OUVRAGES PUBLICS ET PRIVÉS

AVANT LE 31 MARS 2018

Ce prix est organisé par le CAUE Rhône Métropole et la Fédération Française du Paysage, délégation Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté en partenariat avec l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'Association des Maires Ruraux de France et avec le soutien de Paysalia. Ce prix s'inscrit en prolongement du partenariat national entre la FNCAUE et le CNVVF.

**Mercredi 6 décembre 2017 à 15h au salon paysalia
LANCEMENT DU PRIX**

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les maîtres d'ouvrages publics et privés

QUELS AMÉNAGEMENTS ?

- ☐ Dans le Rhône et en Métropole de Lyon
- ☐ Livrés entre le 1^{er} mars 2013 et le 1^{er} mars 2018
- ☐ Une maîtrise d'œuvre confiée à un paysagiste concepteur, un architecte ou un urbaniste

QUELLES CATEGORIES D'AMÉNAGEMENT ?

- ☐ Aménagement urbain
- ☐ Aménagement de centre bourg et de village
- ☐ Equipement et infrastructure
- ☐ Parc et jardin
- ☐ Site naturel et patrimonial

CALENDRIER

6 décembre 2017 : lancement du prix Paysages en projet au salon Paysalia

31 mars 2018 : clôture du dépôt des candidatures

Avril 2018 : réunion du comité technique de pré-sélection

Avril-mai 2018 : visites des aménagements pré-sélectionnés par des membres du comité technique

4 et 29 juin 2018 : réunion du jury, désignation des lauréats, cérémonie de remise des prix/

Les espaces publics, dans leur grande diversité de nature et de paysages, jouent un rôle essentiel dans le développement durable de nos territoires. Ils forment un ensemble de lieux non construits qui constituent une ossature indispensable à l'organisation des usages et des fonctions de la ville. Ils participent à l'image et à l'attractivité des communes, à la vitalité économique et commerciale des centres-bourgs. Face aux objectifs de densification des tissus urbains, les espaces publics deviennent une composante majeure de la qualité du cadre de vie et un vecteur de développement d'une ville verte et désirable.

Au travers du Prix Paysages en projet, le CAUE Rhône Métropole et la délégation régionale de la Fédération Française du Paysage souhaitent mettre l'accent sur les enjeux de l'aménagement de sites publics singuliers, vecteurs de valeurs culturelles et de lien social. La création de lieux de rencontre et d'aménité, d'espaces de déplacement, de loisirs et de nature est l'un des principaux leviers pour agir sur la qualité du cadre de vie, mais concentre de nombreux défis tant pour les maîtres d'ouvrages que pour les concepteurs.

Il s'agit pour les porteurs de projet de dépasser les approches fonctionnelles ou d'embellissement pour appréhender l'aménagement d'espaces publics comme une démarche globale intégrée dans un site et participant à révéler les particularités des territoires. La recherche d'une qualité d'usage est un facteur essentiel de la réussite des projets. L'aménagement d'espaces multifonctionnels, conviviaux, propices aux échanges est fondamental pour le cadre de vie de nos villes et de nos bourgs et va désormais de pair avec le développement du végétal et de la biodiversité en milieux urbains. Facteur de bien-être et de santé publique, la « nature » en ville concentre aujourd'hui d'importants enjeux environnementaux dans la façon de la faire émerger puis de la gérer. Limiter la consommation d'eau et d'énergie éviter les intrants, favoriser le recyclage et l'utilisation des matériaux locaux sont des objectifs majeurs pour les projets contemporains et correspondent à la nécessité d'aménager de façon plus frugale et économe.

Encourager l'émergence de projets créatifs inscrits dans leur contexte et dans leur temps pour qualifier nos lieux de vie, là est toute l'ambition du Prix Paysages en projet.

Contact presse : CAUE Rhône Métropole, Nathalie Colonge - 04 72 07 44 55 - n.colonge@caue69.fr.